



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

Bureau communautaire du 28 octobre 2021 – 19h00

en salle de réunion du Siège à Dannemarie

Sous la Présidence de Vincent GASSMANN, Président,
sur convocation en date du 22 octobre 2021

DELIBERATION N° B20211001

Décision modificative n°02/2021 au budget Principal

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° B20211002

Décision modificative n°01/2021 au budget annexe OM

Vote : 11 pour, 1 contre, 0 abstention

DELIBERATION N° B20211003

Décision modificative n°01/2021 au budget annexe Assainissement

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° B20211004

Décision modificative n°01/2021 au budget annexe SPANC

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° B20211005

Décision modificative n°01/2021 au budget annexe BAZRE

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° B20211006

Créations de postes permanents

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° B20211007

Créations de postes non permanents

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° B20211008

Attribution de subventions exceptionnelle

Adoptée à l'unanimité

Séance du 28 octobre 2021 – 19h00
DM n°02/2021 budget Principal - Délibération n° B20211001

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 22 octobre 2021

Sont présents 12 membres

Sont absents : 03

Sont excusés : 04

Votants : 12

Dont « pour » : 12

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
GASSMANN	Vincent	Président	Présent
ULMANN	Fabien	Vice-Président	Excusé
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Excusé
BACH	Guy	Vice-Président	Présent
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Présent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Présent
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Présent
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Absent
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Excusé
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Absente
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Excusé
FINK	David	Membre du Bureau	Absent
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Présent

Délibération n° B20211001

FINANCES/BUDGET

DECISION MODIFICATIVE n°02/2021 au BUDGET PRINCIPAL

Régularisation

Considérant que le compte 6817 (Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants), chapitre 68, nécessite une régularisation comme suit :

- Affectation à la section de fonctionnement :**

- au chapitre 68, compte 6817 (Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants) :
+ 150.00€

- au chapitre 022 (dépenses imprévues de fonctionnement)

: - 150.00€

Le Bureau par délégation, DECIDE à l'unanimité, d'inscrire dans le budget les crédits ci-dessus par cette décision modificative n°02/2021 au budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :



Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 19
Nombre en fonction : 19

Séance du 28 octobre 2021 – 19h00
DM n°01/2021 Budget annexe OM - Délibération n° B20211002

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN
Sont présents 12 membres
Sont absents : 03
Sont excusés : 04
Votants : 12
Dont « pour » : 11
Dont « contre » : 01
Dont abstention : 0

Et sur invitation en date du 22 octobre 2021

NOM	Prénom	Qualité	Présence
GASSMANN	Vincent	Président	Présent
ULMANN	Fabien	Vice-Président	Excusé
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Excusé
BACH	Guy	Vice-Président	Présent
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Présent
JACOBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Présent
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Présent
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Absent
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Excusé
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Absente
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Excusé
FINK	David	Membre du Bureau	Absent
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Présent

Délibération n° B20211002
DECISION MODIFICATIVE n°01/2021 au Budget annexe OM
Régularisation

Vu la délibération n° C20210604 du Conseil communautaire le 24 juin 2021, concernant l'admission en non-valeur pour pertes sur créances irrécouvrables au budget annexe OM ;

Considérant que le compte 6542 (créances éteintes), chapitre 65, nécessite une régularisation comme suit :

- Affectation à la section de fonctionnement :**

- au compte 6068, autres matières et fournitures, chapitre 011 : - 8 031.24 €

- au compte 6542, créances éteintes : + 8 031.24 €

- **Affectation à la section d'investissement :**

Considérant que le compte 2153 : Installation à caractère spécifique, Chapitre 21 : Immobilisations corporelles nécessite une régularisation comme suit :

- au compte 020 : Dépenses imprévues (Investissement) : - 130 000.00 €
- au compte 2153 : Installation à caractère spécifique : + 130 000.00 €

Le Bureau par délégation, DECIDE par 11 voix pour, 01 voix contre et 0 abstention, d'inscrire dans le budget les crédits ci-dessus par cette décision modificative n°01/2021 au budget annexe OM.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :



Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 19
Nombre en fonction : 19

Séance du 28 octobre 2021 – 19h00
DM n°01/2021 Budget annexe Assainissement - Délibération n° B20211003

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 22 octobre 2021

Sont présents 12 membres
Sont absents : 03
Sont excusés : 04
Votants : 12
Dont « pour » : 12
Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
GASSMANN	Vincent	Président	Présent
ULMANN	Fabien	Vice-Président	Excusé
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Excusé
BACH	Guy	Vice-Président	Présent
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Présent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Présent
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Présent
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Absent
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Excusé
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Absente
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Excusé
FINK	David	Membre du Bureau	Absent
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Présent

Délibération n° B20211003

**DECISION MODIFICATIVE n°01/2021 au Budget annexe Assainissement
Régularisation**

Considérant que le Chapitre 68 (dotation aux amortissements et aux provisions), compte 6817 et le Chapitre 67 (charges exceptionnelles), compte 673 nécessitent une régularisation comme suit :

• **Affectation à la section de fonctionnement :**

- au chapitre 68, compte 6817 (dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants) :
+ 1 900.00€
- au chapitre 67, compte 673 (titres annulés sur exercice antérieurs) :
+ 9 000.00€

- au chapitre 022 (dépenses Imprévues de fonctionnement) :

- 10 900.00€

- **Affectation à la section d'investissement :**

Considérant que le Chapitre 21 (Immobilisations corporelles), nécessite une régularisation comme suit :

- au chapitre 23 : immobilisations en cours : - 700 000.00 €
- au chapitre 21 : immobilisations corporelles : + 700 000.00 €

Le Bureau par délégation, DECIDE à l'unanimité, d'inscrire dans le budget les crédits ci-dessus par cette décision modificative n°01/2021 au budget annexe Assainissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 19
Nombre en fonction : 19

Séance du 28 octobre 2021 – 19h00
DM n°01/2021 Budget annexe SPANC - Délibération n° B20211004

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 22 octobre 2021

Sont présents 12 membres
Sont absents : 03
Sont excusés : 04
Votants : 12
Dont « pour » : 12
Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
GASSMANN	Vincent	Président	Présent
ULMANN	Fabien	Vice-Président	Excusé
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Excusé
BACH	Guy	Vice-Président	Présent
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Présent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Présent
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Présent
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Absent
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Excusé
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Absente
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Excusé
FINK	David	Membre du Bureau	Absent
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Présent

Délibération n° B20211004

DECISION MODIFICATIVE n°01/2021 au Budget annexe SPANC
Régularisation

Vu la délibération n° C20210605 du Conseil communautaire le 24 juin 2021, concernant l'admission en non-valeur pour pertes sur créances irrécouvrables au budget annexe SPANC ;

Considérant que le compte 6542 (créances éteintes), chapitre 65, nécessite une régularisation comme suit :

• **Affectation à la section de fonctionnement :**

- au compte 022, dépenses imprévues (exploitation) : - 136.00 €

- au compte 6542, créances éteintes : + 136.00 €

Le Bureau par délégation, DECIDE à l'unanimité, d'inscrire dans le budget les crédits ci-dessus par cette décision modificative n°01/2021 au budget annexe SPANC.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :



Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 19
Nombre en fonction : 19

Séance du 28 octobre 2021 – 19h00
DM n°01/2021 Budget annexe BAZRE - Délibération n° B20211005

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 22 octobre 2021

Sont présents 12 membres
Sont absents : 03
Sont excusés : 04
Votants : 12
Dont « pour » : 12
Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
GASSMANN	Vincent	Président	Présent
ULMANN	Fabien	Vice-Président	Excusé
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Excusé
BACH	Guy	Vice-Président	Présent
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Présent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Présent
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Présent
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Absent
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Excusé
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Absente
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Excusé
FINK	David	Membre du Bureau	Absent
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Présent

Délibération n° B20211005

DECISION MODIFICATIVE n°01/2021 au Budget annexe BAZRE
Régularisation

Vu la demande du Comptable Public du Service de Gestion Comptable d'Altkirch ;

Considérant que le compte 65548 (autres contributions), chapitre 65, nécessite une régularisation comme suit :

• **Affectation à la section de fonctionnement :**

- au chapitre 605, achats de matériel, équipements et travaux, chapitre 011 : - 149.15 €
- au compte 65548, autres contributions : + 149.15 €



Le Bureau par délégation, DECIDE à l'unanimité, d'inscrire dans le budget les crédits ci-dessus par cette décision modificative n°01/2021 au budget annexe BAZRE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :



Département du HAUT-RHIN
 Arrondissement d'ALTKIRCH
 Nombre de membres élus : 19
 Nombre en fonction : 19

Séance du 28 octobre 2021 – 19h00

RH – créations de postes permanents

Délibération n° B20211006

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 22 octobre 2021

Sont présents 12 membres

Sont absents : 03

Sont excusés : 04

Votants : 12

Dont « pour » : 12

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
GASSMANN	Vincent	Président	Présent
ULMANN	Fabien	Vice-Président	Excusé
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Excusé
BACH	Guy	Vice-Président	Présent
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Présent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Présent
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Présent
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Absent
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Excusé
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Absente
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Excusé
FINK	David	Membre du Bureau	Absent
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Présent

Délibération n° B20211006 MOYENS GENERAUX - RH CREATIONS DE POSTES PERMANENTS

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu la délibération n° C20210301 du Conseil communautaire en date du 25 mars 2021 dans le cadre des délégations de pouvoir au Bureau ;

Considérant la nécessité de créer les 5 postes permanents suivants :

■ **Poste de directeur des finances :**

Le Comité Technique a émis un avis favorable le 27 octobre 2021.

NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION

Cadre d'emplois : Attaché territorial – catégorie A

Responsable hiérarchique : Directeur général des services

DUREE DE TRAVAIL/REMUNERATION AFFÉRENTES AU POSTE

A temps complet, avec effet au 1^{er} novembre 2021.

La rémunération correspond au grade statutaire retenu et au prorata du temps de travail avec un coût annuel estimé à 50 000€ brut par an.

MOTIF

Au regard de l'évolution croissante de la collectivité tant d'un point de vue des compétences que des effectifs, il apparaît aujourd'hui stratégique de développer le pôle Finances en renforçant ses compétences dans les domaines du pilotage budgétaire de nos activités et des analyses rétrospectives et prospectives.

■ **Poste de technicien des systèmes d'information :**

Le Comité Technique a émis un avis favorable le 24 mars 2021.

NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION

Cadre d'emplois : Technicien territorial – catégorie B

Responsable hiérarchique : Responsable Moyens généraux

DUREE DE TRAVAIL/REMUNERATION AFFÉRENTES AU POSTE

A temps complet, avec effet au 1^{er} novembre 2021.

La rémunération correspond au grade statutaire retenu et au prorata du temps de travail avec un coût annuel estimé à 30 000€ brut par an.

MOTIF

Afin de répondre aux enjeux qui accompagnent la communauté de communes Sud Alsace Largue dans son développement, tant d'un point de vue des effectifs que des compétences exercées, il apparaît nécessaire de poursuivre le travail de structuration de ses services supports.

Le poste de technicien des systèmes d'information aura pour vocation de définir l'architecture technique de la collectivité avec pour objectif la transformation digitale et la mise en œuvre de l'administration numérique, en y intégrant la question du développement durable.

■ **Poste d'agent SPANC :**

Le Comité Technique a émis un avis favorable le 14 septembre 2021.

NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION

Cadre d'emplois : Agent de Maîtrise – catégorie C

Responsable hiérarchique : Responsable Pôle Eau/Assainissement

DUREE DE TRAVAIL/REMUNERATION AFFÉRENTES AU POSTE

A temps complet, avec effet au 1^{er} novembre 2021.

La rémunération correspond au grade statutaire retenu et au prorata coût annuel estimé à 30 000€ brut par an.

MOTIF

Depuis la prise de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2018, le pôle Assainissement n'a cessé de se développer pour répondre aux enjeux de ce service public et aux besoins des habitants du territoire de la communauté de communes Sud Alsace Largue.

Aujourd'hui, il est nécessaire de renforcer les effectifs du service dans le domaine de l'assainissement non collectif.

■ **Poste de responsable ALSH :**

Le Comité Technique a émis un avis favorable le 27 octobre 2021.

NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION

Cadre d'emplois : Adjoint d'animation territorial – catégorie C

Responsable hiérarchique : Responsable des activités péri et extrascolaires

DUREE DE TRAVAIL/REMUNERATION AFFÉRENTES AU POSTE

A temps complet, avec effet au 1^{er} novembre 2021.

La rémunération correspond au grade statutaire retenu et au prorata du temps de travail avec un coût annuel estimé à 28 000€ brut par an.

MOTIF

Suite à la vacance du poste de directeur de l'ALSH de Montreux-Vieux, en raison d'une mobilité, il a été procédé au recrutement d'une nouvelle directrice.

Il convient donc de créer un poste d'adjoint d'animation, précédemment, celui-ci était ouvert sur le grade d'animateur territorial.

■ **Poste d'animateur en restauration scolaire :**

Le Comité Technique a émis un avis favorable le 27 octobre 2021.

NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION

Cadre d'emplois : Adjoint d'animation territorial – catégorie C

Responsable hiérarchique : Responsable de la restauration scolaire

DUREE DE TRAVAIL/REMUNERATION AFFÉRENTES AU POSTE

A temps non complet, 20h/35°, avec effet au 1^{er} novembre 2021.

La rémunération correspond au grade statutaire retenu et au prorata du temps de travail avec un coût annuel estimé à 16 000€ brut par an.

MOTIF

Suite au bilan de la rentrée de septembre dernier, il apparaît nécessaire d'ajuster les effectifs d'encadrement au sein des sites d'Hagenbach et Montreux-Vieux pour répondre aux taux d'encadrement réglementaires.

Il permet de confier davantage d'heures à un agent déjà en poste, en augmentant son temps de travail de 13 à 20 heures hebdomadaires.

Le Bureau par délégation, DECIDE à l'unanimité :

- la création des 5 postes permanents, telle que présentée ci-dessus.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Les crédits relatifs à la création de ces postes sont inscrits au budget de la collectivité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :





Département du HAUT-RHIN
 Arrondissement d'ALTKIRCH
 Nombre de membres élus : 19
 Nombre en fonction : 19

Séance du 28 octobre 2021 – 19h00

RH – créations de postes non permanents

Délibération n° B20211007

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 22 octobre 2021

Sont présents 12 membres

Sont absents : 03

Sont excusés : 04

Votants : 12

Dont « pour » : 12

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
GASSMANN	Vincent	Président	Présent
ULMANN	Fabien	Vice-Président	Excusé
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Excusé
BACH	Guy	Vice-Président	Présent
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Présent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Présent
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Présent
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Absent
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Excusé
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Absente
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Excusé
FINK	David	Membre du Bureau	Absent
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Présent

Délibération n° B20211007

MOYENS GENERAUX - RH

CREATIONS DE POSTES NON PERMANENTS

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels ;

Vu le budget de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ;

Vu la délibération n° C20210301 du Conseil communautaire en date du 25 mars 2021 dans le cadre des délégations de pouvoir au Bureau ;

Considérant la nécessité de créer les postes non permanents suivants :

Type de contrat	Grade	Echelon	Service	Fonctions	Temps de travail	Durée
Contrat de projet	Attaché territorial	1	Développement	Chargé de mission PCAET	35/35°	18 mois
Contrat de projet	Attaché territorial	1	Développement	Chargé de mission Petites villes de demain	35/35°	18 mois
Accroissement temporaire	Adjoint d'animation	1	Multi-Accueil	Aide maternelle	35/35°	18 mois
Accroissement temporaire	Adjoint technique	1	Multi Accueil	Agent d'intendance	26,50/35°	18 mois
Accroissement temporaire	Adjoint d'animation	1	Restauration scolaire	Agent d'encadrement	7/35°	18 mois
Accroissement temporaire	Adjoint technique	1	ALSH Bernwiller	Agent d'encadrement	13/35°	18 mois
Accroissement temporaire	Adjoint administratif	1	Assainissement	Gestionnaire Administratif	35/35°	18 mois
Accroissement temporaire	Adjoint technique	1	Assainissement	Agent d'exploitation des stations	35/35°	18 mois

Le Bureau par délégation, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création des postes non permanents, telle que présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer les actes relatifs à la création de ces postes non permanents et au processus de recrutement.

Les crédits relatifs à la création de ces postes non permanents sont inscrits au budget de la collectivité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

Séance du 28 octobre 2021 – 19h00

Approbation attribution de subventions exceptionnelle

Délibération n° B20211008

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 22 octobre 2021

Sont présents 12 membres

Sont absents : 03

Sont excusés : 04

Votants : 12

Dont « pour » : 12

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
GASSMANN	Vincent	Président	Présent
ULMANN	Fabien	Vice-Président	Excusé
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Excusé
BACH	Guy	Vice-Président	Présent
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Présent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Présent
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Présent
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Absent
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Excusé
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Absente
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Excusé
FINK	David	Membre du Bureau	Absent
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Présent

Délibération n° B20211008

FINANCES/BUDGET

APPROBATION ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLE

Vu les demandes de subvention des associations/organismes suivants :

- Centre équestre « les P'tits sabots » de Guevenatten, en date du 05 octobre 2021 ;
- La commune de Dannemarie, en date du 07 octobre 2021.

Considérant que des crédits ont été alloués sur l'exercice budgétaire 2021 ;

Vu la délibération n° C20210301 du Conseil communautaire en date du 25 mars 2021 dans le cadre des délégations de pouvoir au Bureau ;

Il est demandé au Bureau par délégation :

- d'allouer l'attribution de subventions exceptionnelle aux associations/organismes suivants comme suit :

Associations/organismes	Projets	Budget du projet	Montant proposé
Centre équestre « les P'tits sabots » Guevenatten	Participation à l'achat d'un défibrillateur automatique externe	1 250 euros	300 euros
Commune de Dannemarie	Participation au salon « Festivitas » du Mémorial de Haute Alsace	450 euros	225 euros

- de prélever les crédits correspondants à l'article 657429 du budget Principal.

Le Bureau par délégation, après avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ALLOUER** l'attribution de subventions exceptionnelle aux associations/organismes telles que présentées ci-dessus ;
- **DE PRELEVER** les crédits correspondants à l'article 657429 du budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :